

Commission Formation des enseignants et enseignement supérieur

La commission s'est réunie lors des JN à Nantes, le dimanche 22 octobre de 17h à 18h30. De nombreux aspects de la formation des enseignants, de premier et second degré, ont été abordés :

Les procédures nouvelles d'entrée en M1 varient d'une ESPE à l'autre. La mise en place de tests est parfois envisagée pour le premier degré.

Les licenciements et démissions de stagiaires sont en augmentation, y compris pour les agrégés, de l'avis général des présents à la commission.

Les nouvelles normes de mode examen pour les calculatrices ne concernent pas les concours de recrutement.

La nécessité d'un programme pour le CRPE est d'autant plus grande après la réforme du collège.

La formation à proposer aux titulaires PE qui souhaitent passer le CAPES pose question, en particulier par manque de compatibilité des horaires.

Les premières cohortes d'étudiants qui n'ont pas passé d'épreuve de mathématiques au Bac arrivent en M1 premier degré. Les premières constatations, à confirmer, font état de peu de changements en M1, mais d'une augmentation de notes éliminatoires au concours.

Les chiffres du rapport du jury du CAPES laissent apparaître pour la nouvelle option informatique des résultats inférieurs à l'option mathématiques, avec un nombre de candidats assez peu conséquent. Les ESPE représentées à la réunion ne proposent pas cette option.

Les chiffres du nouveau concours de l'agrégation réservé aux docteurs montrent un impact numérique très limité sur le nombre de nouveaux enseignants.

Le nombre important de candidats au CAFFA (Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique) non validés pose problème dans un certain nombre des ESPE, en particulier pour ceux qui y étaient déjà formateurs. Aucune VAE n'est possible pour une certification.

Les incertitudes fortes sur l'avenir des Maisons pour la Science inquiètent. Des liens avec les IREM sont évoqués.

Un bilan est fait de l'expérimentation de formation en alternance avant le CAPES. Les résultats semblent mitigés.

Il est ressorti des échanges ci-dessus les questions suivantes posées à l'Inspection Générale lors des questions d'actualité du lundi 23 octobre :

La législation sur les calculatrices en mode examen concerne-t-elle le CRPE ?

Pouvons-nous espérer un programme pour le CRPE ? Celui-ci devient inévitable avec les changements de programme du collège.

A-t-on des indications statistiques sur le nombre d'échecs des nouveaux-elles enseignants (démissions, non titularisation) traduisant la difficulté de l'entrée dans le métier ?

Quelle formation est envisagée pour les professeurs contractuels ?

Quel bilan l'Inspection Générale fait-elle de la nouvelle option informatique au CAPES ?

Et à plus long terme, qu'envisagent le ministère et l'Inspection Générale pour augmenter le vivier de candidats ?

Enfin, pour la formation continue, les « Maisons pour la Science » risquent de ne plus être financées, or elles assuraient des formations en mathématiques pour les professeurs des écoles et de collège. L'Inspection Générale a-t-elle réfléchi sur la façon de compenser cette perte de formation à venir ?